

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 2006)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE81

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 42 BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux 1° ou 2° du »,

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.